



RAM



**ASSOCIATION DU PERSONNEL
NAVIGANT COMMERCIAL**



**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS
royal air maroc**

COMMUNIQUE COMMUN **du 09 février 2009**

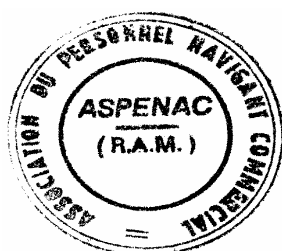
Dans le cadre de leur concertation habituelle, le Bureau Syndical CDT/RAM et le Comité ASPENAC (Association du Personnel Navigant Commercial) ont tenu une réunion de travail, le lundi 02 février 2009, pour débattre des conditions de travail ainsi que des problèmes vécus par le corps PNC.

Après débat et analyse de la situation actuelle du corps PNC, les deux parties :

- Enregistrent avec satisfaction les décisions courageuses prises par la Présidence tant au niveau relationnel qu'organisationnel et particulièrement en ce qui concerne le volet programmation. Toutefois, ils constatent avec regret qu'en dépit de l'introduction du logiciel « IS Crew » les programmes établis sont toujours mal équilibrés et mal répartis. De même, ils refusent l'utilisation de la programmation pour sanctionner le PNC ;
Aussi, suggèrent-ils la fusion des entités de programmation (PNT & PNC) en une seule entité qui sera autonome et dépendant directement de la Présidence, afin d'avoir une programmation uniformément équitable et qui soit articulée autour du mot clé « équipage »
- Affirment que l'application de la nouvelle réglementation aérienne, ne peut remettre en cause les protocoles d'accord signés avec la Direction et notamment en matière de repos hebdomadaire ;
- Constatent la dégradation des conditions de travail du corps PNC, qui enveniment le climat social, notamment en matière de congés (accumulation des reliquats de congés) et de compositions des équipages (réductions).
De même, ils protestent contre les sanctions prises abusivement sans aucune considération des circonstances et conditions familiales (maladies des parents ou des enfants...etc) ;
- Appellent à l'amélioration du produit RAM à bord, tant au niveau des prestations servies et des ventes à bord, qu'au niveau du confort en cabine...etc, qui ont un impact sur la qualité de service et sur le rendement du PNC ;

- Souhaitent la concertation préalable pour toute prise de décision ayant un impact direct sur l'activité et le salaire du corps PNC.
- Saluent les décisions sociales prises en faveur du personnel AMS, partie intégrante du personnel RAM, qui mérite d'être traité sans aucune sorte de discrimination ni abus de pouvoir ;
- Précisent que, le PNC étant l'élément clé de la chaîne clients, doit exercer dans des conditions de travail dignes et favorables et ce, dans le but de véhiculer une bonne image de la compagnie et de l'hospitalité marocaine.
- Affirment la mobilisation du corps PNC, avec l'ensemble du personnel, pour le relever les défis à venir ;
- déclarent que le développement de toute entreprise passe nécessairement par la valorisation de son capital humain.

Le Comité
ASPENAC



Le Bureau Syndical
CDT /RAM

